MRC de Montmagny

AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« *Le règlement d'emprunt nº 2025-120 décrétant une dépense n'excédant pas 6 825 000 $ et un emprunt du même montant pour la contribution à la construction du projet de complexe culturel et sportif du CSSCS, incluant une contribution annuelle pour l'entretien du bâtiment pendant 25 ans* » a été adopté par le Conseil des maires le 13 mai 2025 et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi à la suite de l'approbation par madame Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, à cet effet.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou aller sur le site www.montmagny.com/ dans la section Documents.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 14e jour de mai 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque